

ADDICTIONS ET PÉRINATALITÉ

PRÉ-REQUIS

Professionnels des secteurs de la santé, du paramédical et du social exerçant dans le champ de la périnatalité.



DATES

20 et 21 octobre
2022
2 jours
14 heures



TARIFS

860 euros



LIEU

CeFAP - Startway
10 avenue des satellites
33 185 Le Haillan



NOMBRE DE PERSONNES

8 à 16 personnes



CONTACT

www.cefap-france.fr
contact@cefap-france.fr



Repérer, comprendre et orienter les parents en cas de conduites addictives durant la période périnatale.

OBJECTIFS

- Repérer les problèmes d'addiction chez les parents et/ou futurs parents
- Savoir en parler avec eux
- Pouvoir les orienter vers les consultations spécialisées si nécessaire

THÈMES ABORDÉS

- Définition des addictions
- Épidémiologie
- Conséquences de la prise de produits sur la grossesse : tabac, alcool, cannabis, cocaïne
- Addiction de la mère et développement de l'enfant : quelles conséquences ?
- Comment aborder les problèmes d'addiction avec les parents ?
- Les différentes prises en charge possibles psychothérapeutiques et médicamenteuses

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques du formateur
- Jeux de rôle
- Analyse de situations apportées par les participants
- Pédagogies active, participative et démonstrative

INTERVENANTE*

Myriam Cassen



Fondatrice et Directrice de l'Institut Michel Montaigne à Bordeaux, Psychologue clinicienne, Psychothérapeute, Thérapeute familiale et de couple, Addictologue, Praticienne ICV et Spécialiste du burn-out parental. Membre de la Société Française de Thérapie Familiale (SFTF) et de l'European Family Therapy Association (EFTA) à Bordeaux. Co-auteur de "Addictions au féminin", Ed. EDK, et de "Thérapies multifamiliales", Ed. ERES.

Institut Michel Montaigne



Centre de Psychothérapie et de Formations dans le champ de la santé mentale, l'Institut Michel Montaigne a été fondé en 1993 par Myriam Cassen. sous l'égide du Pr. Mony Elkaïm, l'un des fondateurs des psychothérapies familiales systémiques.

** En cas d'empêchement de l'un des intervenants, le CeFAP s'engage à le remplacer par une personne de compétences égales et/ou reporter à une date ultérieure.*